

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 09 DECEMBRE 2019 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-neuf, le **LUNDI 09 DECEMBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

**PRESENTS** : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD - Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE — Pierrette LEHAY - Aurélie VULLO STIENNE - Julie CHARPENTIER - Florence LAMBARÉ

**Absents excusés** :

Jean-Luc DELLIÈRE – Meggie GENDROT – Bernard LINAY  
Stéphanie HERVAGULT qui a donné pouvoir à Michel FORTUNÉ  
Mickaël COLIBET ayant donné pouvoir à François BERROU

**Secrétaire** : Florence LAMBARÉ

Sans observation, le procès-verbal de la séance du jeudi 14 novembre 2019 est adopté.

<b>QUESTION 1 Délib 2019-10-71</b>	<b>POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT – AVIS SUR MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019 – 2024</b>
--	--

Le Conseil Municipal,

Considérant l'obligation du Code de la construction et de l'habitation d'effectuer la modification d'un PLH dans les deux ans suivant la modification du périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale,

Considérant la fusion entre la Communauté d'Agglomération de Laval et la Communauté du Pays de Loiron le 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu le projet de modification du PLH 2019-2024,

Vu l'article L302-4 du CCH stipulant que le projet de modification est transmis pour avis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux personnes morales associées,

Après avis de la commission Habitat – Politique de la Ville – Services de proximité du Pays de Loiron de Laval Agglomération,

**A l'unanimité donne un avis FAVORABLE** au projet de modification du PLH.

<b>QUESTION 2 Délib 2019-10- 72</b>	<b>AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE CTMA DU BASSIN VERSANT DE VILAINE AMONT</b>
---	--

Monsieur le Maire expose l'arrêté interpréfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur notre commune, à la demande du Syndicat de Bassin Versant Vilaine Amont-Chevré, en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale du Contrat Territorial Aquatiques du bassin versant de la Vilaine Amont.

Il précise que chaque conseiller municipal a reçu une note de synthèse présentant notamment

- 1 - le contexte,
- 2 - la description du projet retenu comprenant les objectifs du projet, la priorisation des actions, le programme d'actions
- 3 - un résumé de l'étude d'incidence environnementale

Il rappelle qu'en application de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal du Bourgneuf-la-Forêt est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Aussi après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

Considérant qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler,

**EMET un avis FAVORABLE** au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement du CTMA du bassin versant de la Vilaine Amont.

<b>QUESTION 3</b> <b>Délib 2019-10-73</b>	<b>PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2018</b> <b>De l'EAU POTABLE – DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF et COLLECTIF</b>
--	---

1- . Eau Potable et Assainissement non collectif :

Les rapports 2018 sur le prix et la qualité de l'EAU POTABLE et de l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF dont la gestion est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Centre Ouest Mayennais sont présentés à l'assemblée par Gilbert FAUCHARD, vice président.

L'exploitation de l'EAU et de l'ANC est assurée par la SAUR sur notre commune.

Le prix théorique du m<sup>3</sup> d'eau d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> est de 2.97 €

Les travaux de pose d'une canalisation route de Juvigné (RD 208) ont été réalisés en 2018. Ils permettent avec l'apport d'eau de Juvigné diluée à celle du Bourgneuf une fourniture d'eau moins calcaire.

Les travaux de branchements à la Durandais ont également été réalisés en 2018.

Quant à l'assainissement autonome, les échéances de contrôles, les prix de contrôle de conformité, et d'examen des dossiers et travaux de conceptions sont également communiqués.

2 – Assainissement collectif

Le rapport 2018 de l'assainissement collectif est présenté par François BERROU, responsable de la commission Agricole et Assainissement.

Le prix théorique de la redevance d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau est identique depuis 3 ans à savoir 2 €/m<sup>3</sup>.

La compétence de ce service sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à Laval Agglomération.

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports qui sont mis à la disposition du public.

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2019-10-74</b>	<b>AVIS SUR STATUTS MODIFIES DE TERRITOIRE D'ENERGIE</b> <b>MAYENNE</b>
--	--

François BERROU expose la décision du Comité Syndical de Territoire d'Energie Mayenne (ex SDEGM) en date du 22 octobre relative aux statuts du Syndicat,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle révision afin d'y apporter les précisions nécessaires à l'exercice des compétences du Syndicat,

Il est proposé au Conseil Municipal une révision des statuts de TEM dont les principales modifications portées sur les articles suivants :

**Article 3- réseaux et infrastructures de communications**

L'article précise l'articulation entre Territoire d'énergie Mayenne (TEM) et le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) et leurs rôles réciproques.

**Article 5- reprise de compétences**

Il est précisé que le retrait d'une collectivité adhérente au titre d'une des compétences optionnelles s'applique effectivement dans le délai de 10 ans.

**Article 6- composition du comité syndical**

Les collèges des communes à statut rural s'appuient désormais sur le périmètre des EPCI. Territoire Energie Mayenne est administré par 9 collèges de communes à statut rural, 1 collège de communes à statut urbain et collège des intercommunalités à fiscalité propre.

Les collèges remplacent les commissions locales d'énergie (CLE).

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité

**APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Territoire d'Energie Mayenne.

<b>QUESTION 5</b> <b>Délib 2019-10-75</b>	<b>REFECTION SOL SALLE DES SPORTS – SOLLICITATION DES AIDES</b>
--	---

Michel BOUILLON, adjoint aux sports, expose la nécessité de refaire le sol de la salle des sports qui se dégrade depuis deux à trois ans malgré la peinture faite en 2007.

Après visites de différents sols de salles sportives et analyse des différents matériaux possibles, Il est proposé de poser un parquet sportif constitué de lames en bois massif posé sur lambourdes avec reprise des seuils de porte et remplacement de deux blocs portes coupe-feu et une coupe d'un bloc double porte.

Ce matériau répond tout à fait à la pratique des disciplines sportives existantes et autres utilisations de notre salle des sports.

Les travaux HT sont estimés à ..... **73 235.00 €**

Cette opération peut bénéficier des aides :

-Contrat de Territoire - Département (part EPCI) pour ..... 15 298.00 €

-Fonds Leader FA3 : 15 000 € plus une dotation supplémentaire de 15 000 € ..... 30 000.00 €

(au titre de la fiche action 19.2 n° 3 « Adapter les services aux besoins des familles »)

Il rappelle le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux qui après ouverture des plis est en analyse. La décision de choix sera proposée au conseil municipal de janvier.

Aussi, le Conseil Municipal après exposé à l'unanimité :

-**APPROUVE ET CONFIRME** la réalisation de ce projet en 2020 sur les mois de juillet et août (période d'inoccupation de la salle des sports)

-**SOLLICITE** les aides pré citées et **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la constitution des dossiers de demandes d'aides,

-**ARRETE** le plan de financement HT à

-**Contrat de Territoire** - Département (part EPCI) pour ..... 15 298.00 €

-**Fonds Leader FA3** : 15 000 € plus une dotation suppl de 15 000 € ..... 30 000.00 €

(au titre de la fiche action 19.2 n° 3 « Adapter les services aux besoins des familles »)

-**Autofinancement** HT ..... 27 937.00 €

<b>QUESTION 6</b> <b>Délib 2019-10-76</b>	<b>EXTENSION LOCAL PETANQUE - SOLLICITATION AIDE AU TITRE DU FSIL – CONTRAT DE RURALITE</b>
--	---

Monsieur le Maire rappelle la validation à la séance du 14 novembre dernier de la réalisation d'une deuxième aire de jeux par un doublement de l'actuel local pétanque situé Parc de Morfelon pour un coût estimé à ..... **20 942.78 € HT**

Il précise que ces travaux pourraient bénéficier de l'aide DETR au titre de l'année 2020 mais également de l'aide au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local – Contrat de Ruralité 2020.

Aussi, après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le projet tel que présenté pour un coût estimé à ..... **20 942.78 € HT**

**SOLLICITE**

-la **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de l'opération 3/F-Constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein air au taux de 20 %

-le **Contrat de Ruralité 2020** au titre du FSIL au taux de 20%

**ARRETE** le plan de financement à :

**TRAVAUX HT** ..... **20 942.78 €**

Financement

-Solicitation DETR au titre du 3F – Construction, restructurations et extension d'équipements sportifs de plein air au taux de 20 % sur le HT ..... 4 189.00 €

-Solicitation du Contrat de Ruralité au titre de l'enveloppe « FSIL » pour 2020 volet cohésion sociale au taux de 20 % sur le HT ..... 4 189.00 €

Autofinancement sur le HT ..... 12 564.78 €

**DONNE** pouvoir au Maire pour le montage des dossiers de demande d'aide.

<b>QUESTION 7</b> <b>Délib 2019-10-77</b>	<b>ARRET DU PROGRAMME DE VOIRIE 2020</b>
--	--

Gilbert FAUCHARD, responsable VOIRIE rappelle à l'assemblée la décision du 07 octobre 2019 du choix du cabinet de maîtrise d'oeuvre INGERIF pour les travaux de voirie 2020 et de la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Bourgon, Launay-Villiers et Olivet pour la consultation des entreprises et passation d'un marché de travaux groupés avec pour coordonnateur la commune d'OLIVET.

Sur la proposition de la commission « Voirie », le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir les travaux ci-dessous à savoir :

PROGRAMME VOIRIE 2020	HT	TVA	TTC
Le Clos Leageard	2 473,50	494,70	2 968,20
Rue de la Fontaine	12 553,00	2 510,60	15 063,60
Lotissement de la Beulotière	1 969,00	393,80	2 362,80
Ateliers Municipaux	3 391,00	678,20	4 069,20
Placette des Mées cours devant salle st Martin	917,50	183,50	1 101,00
Le Haut Coudray	7 171,00	1 434,20	8 605,20
Chambord	1 137,00	227,40	1 364,40
Trottoirs rue des Glycines en enrobé	11 858,50	2 371,70	14 230,20
Le Haut Château	5 636,00	1 127,20	6 763,20
La Héraudais	4 785,60	957,12	5 742,72
La Haute Gasnerie	8 153,90	1 630,78	9 784,68
La Cour AR du Gd St Gilles	1 200,00	240,00	1 440,00
La Perchais	1 707,60	341,52	2 049,12
La Beaudais	2 189,70	437,94	2 627,64
Les Mesliers	1 526,00	305,20	1 831,20
<b>Total Investissement</b>	<b>66 669,30</b>	<b>13 333,86</b>	<b>80 003,16</b>
PATA	12 675,00	2 535,00	15 210,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>12 675,00</b>	<b>2 535,00</b>	<b>15 210,00</b>
<b>Total programme investissement 2020</b>	<b>79 344,30</b>	<b>15 868,86</b>	<b>95 213,16</b>

<b>QUESTION 8</b> Délib 2019-10-78	<b>ACQUISITION TERRAIN RUE SAINT-GILLES</b>
---------------------------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition d'acquisition des terrains jouxtant l'école publique a été acceptée par les consorts BRANCHERIE à savoir

Section A 11 d'une superficie de ..... 3 m<sup>2</sup>

Section A 1847 d'une superficie de ..... 141 m<sup>2</sup>

Section A 1850 d'une superficie de ..... 10 508 m<sup>2</sup>

**Soit une superficie totale de ..... 10 652 m<sup>2</sup>**

Au prix de 31 956 € net vendeur.

Aussi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** d'acquérir les parcelles précitées au prix de **31 956 €** net vendeur auprès des consorts BRANCHERIE.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié confié aux Offices Notariaux FOUGERET-PRODHOMME de St Ouen des Toits et Guillaume HERON de DIVES SUR MER (14).

<b>QUESTION 9</b> Délib 2019-10-79	<b>COMPTE-RENDU DE LA COMMISISON ENFANCE JEUNESSE</b>
---------------------------------------	---

Thérèse LETOURNEAU DORGERE, adjointe, responsable de la commission Enfance Jeunesse expose

1 – Animation Bourgneuf-la-Folie 2020

La plaquette et l'affiche sont finalisées. L'affiche est prévue en 1<sup>ère</sup> page du bulletin.

Un travail de répartition de cette animation a été mené afin de décharger l'animateur qui a en charge la chorale enfants/adultes du Bourgneuf. Une réunion a été fixée au 29 janvier 2020 pour informer les associations et les habitants.

2 – Plafond classe découverte et participation aux classes montagne et découverte des deux écoles

Sur proposition de la commission « Enfance Jeunesse », le Conseil Municipal à l'unanimité

**DECIDE** de fixer les plafonds de subventionnement des classes « DECOUVERTE » et « MONTAGNE » comme suivant :

**-531 € pour les classes de montagne** et de participer à hauteur de 1/3 de cette somme pour le séjour prévu en janvier 2020 au Collet d'Allevard dans les Alpes pour les élèves de CM de l'Ecole Publique soit une aide de 177 € par élève participant.

**-270 € pour les classes de découverte** et de participer à hauteur de 1/3 de cette somme sur le séjour prévu en mars 2020 sur le thème « les châteaux de la Loire » pour les élèves de CE1 à CM2 de l'école Saint-Joseph soit une aide de 90 € par élève finançable participant..

**D'AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses relatives à ces participations au budget principal de la Commune avant le vote du budget 2020 pour les subventions à verser aux deux écoles à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement.

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire les crédits de participation à ces sorties au budget primitif 2020.

### 3 – Demande aide financière de l'Ecole St Joseph pour le projet d'école 2019 -2020

Il est présenté la demande d'aide par l'Ecole St Joseph pour le financement d'un projet d'école « au fil du temps » portant sur la découverte des richesses du Patrimoine Mayennais avec différentes visites de sites. La dépense s'élève à 5 308 € soit 67 €/enfant.

Compte-tenu que le coût de l'élève de l'école publique, versé à l'école St Joseph par la commune, est supérieur au coût moyen départemental du fait de charges fixes maintenues et de la diminution des effectifs depuis quelques années, amène le Conseil Municipal par 14 OUI et 1 ABSTENTION à ne pas financer ce projet considérant qu'une part du versement peut être affecté à titre de participation, rappelant également que la commune s'engage à financer 2 séjours/enfant pendant le temps de scolarité primaire.

### 4 – Passerelle 9 – 12 ans

Le mercredi 27 novembre, une rencontre avec les parents et les enfants a permis de rappeler les objectifs de proposer des activités spécifiques à cette tranche d'âge et de recueillir les attentes des uns et des autres.

Il a été précisé que l'information des activités et l'inscription se feraient par mail.

### 5 – Qualité de l'air dans les locaux fréquentés par les enfants

Une réflexion est menée actuellement avec le service du CDG53 sur l'utilisation des produits d'entretien pour le ménage. Ces produits sont pour la plupart toxiques et leur utilisation doit être très limitée. Cette réflexion est d'ailleurs engagée avec l'ensemble des services et agents utilisateurs. Une formation des agents va être menée gratuitement par le fournisseur sur chaque pôle pour indiquer la bonne utilisation des produits. Un protocole va être affiché sur les bidons, quelques produits seront remplacés par des produits éco-labels.

<b>QUESTION 10</b>	<b>COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AMENAGEMENT</b>
--------------------	--

Cécile CHEVREUIL adjointe et responsable de cette commission présente les dossiers :

Vêtements professionnels pour les agents : une réflexion est en cours sur le renouvellement des vêtements spécifiques de travail : achat comme actuellement ou contrat de service. Le Conseil Municipal délibère à sa séance du 13 janvier 2020.

### Autolaveuse à batterie pour les locaux périscolaires/ALSH du Pôle Enfance

Confirmation de l'achat de cet équipement au prix de 2 979.10 €

### Percolateur et verres

Acquisition d'un percolateur de 12 l (96 tasses) à disposition des utilisateurs de la salle des fêtes. L'appareil sera nettoyé par les agents de la commune après utilisation.

Verres et carafes seront également achetés.

### Moutons du Conservatoire de la Charnie

Les contacts avec la responsable du conservatoire de la Charnie sont compliqués et il n'y a pas eu de suite donnée au sinistre des morsures par des chiens les 16 et 17 Février 2019. La facture du vétérinaire est impayée tant que les formalités de déclaration n'ont pas été faites par l'association. Enfin, se pose la question du maintien de la convention avec l'association.

Travaux d'élagages

- A Morfelon : haie entre le Parc et le parking, chêne derrière future extension du local pétanque
- Passage du lamier bassin de la Salais
- Abattage et dessouchage des arbres au bas de la rue des Glycines avant travaux de voirie.

Sécurité

Il a été sollicité un devis pour l'installation de petit bonhomme « PIETO » fluo (idem commune Saint-Ouen-des-Toits) à proximité de passages piétons en tant qu'alerte visuelle pour l'automobiliste.

Le prix unitaire est de 950 € HT + transport.

Acquisition à analyser et à envisager en mutualisation d'achat avec d'autres communes.

Les services départementaux seront contactés pour éventuellement un subventionnement.

Divers

-Proposition d'affecter le panneau lumineux propriété de la commune au défilement des artisans et commerçants de la commune

-Le panneau en bas de la rue de la Fontaine sera remplacé car détérioré.

Adressage :

L'information auprès de la population en remise commentée par les services de la Poste devrait se faire deuxième quinzaine de janvier. Ensuite le service technique procèdera à la pose des plaques par étape.

<b>QUESTION 11</b>	<b>COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BATIMENT</b>
--------------------	---

Roland PAQUET, responsable bâtiment présente les différentes possibilités d'aménager une office à la place des sanitaires qui se trouvent salle des fêtes pour une mise à disposition auprès des occupants. Cet aménagement devrait ainsi limiter les locations de la cuisine du restaurant scolaire.

Sur proposition de la commission, le devis de EMB de Laval est retenu pour la fourniture et l'installation de

- Une table réfrigérée avec prolongement pour évier incorporé, un lave vaisselle et une plaque électrique amovible

-Fourniture et pose avec raccordement sur arrivées des réseaux ..... 4 948.08 € TTC

-Fourniture d'une étuve mobile maintien et remise en température (double utilisation restaurant scolaire et associations) ..... 3 550.56 € TTC

**Coût total de ..... 8 498.64 € TTC**

En sus les travaux de retrait des équipements sanitaires, d'ouverture, de pose d'une tablette équipée de portes glissantes et amenées des divers réseaux.

Toilettes sèches cimetièrè :

Devant les montants des deux offres reçues, il est proposé de solliciter le service technique pour cette réalisation.

<b>QUESTION 12</b> <b>Délib 2019-10-80</b> <b>Délib 2019-10-81</b> <b>Délib 2019-10-82</b>	<b>DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES 2019</b>
---	---

Le Conseil Municipal unanime décide :

par Décision Budgétaire modificative n° 3 – BUDGET PRINCIPAL :

**-D'OUVRIRE** l'opération 194 – VOIRIE 2020

**-D'INSCRIRE** une ouverture de crédits de 4 500 € sur cette opération et de procéder à des mouvements de crédits nécessaires,

**-De VALIDER** les décisions budgétaires modificatives suivantes :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2019/03				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Total de la décision modificative n° 3			-	-
Total de la décision modificative n° 2				
Total de la décision modificative n° 1				
Pour mémoire BP 2019			1 937 721,00	1 937 721,00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 937 721,00</b>	<b>1 937 721,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
116	2111	Réserve Foncière (terrain Brancherie)	35 000,00	
182	2128	Agencement, Aménagement ext	120,00	
182	2313	Travaux	- 120,00	
188	2183	Matériel bureau et informatique	2 000,00	
188	2181	Installation générales, Agencements	10 500,00	
188	2188	Matériel Equipement	- 6 200,00	
194	2151	voirie 2020	4 500,00	
	21318	Autres bâtiments publics	- 45 800,00	
Total de la décision modificative n° 3			-	
Total de la décision modificative n° 2			0	-
Total de la décision modificative n° 1			0	-
Pour mémoire BP 2019			1 965 371,06	1 965 371,06
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 965 371,06</b>	<b>1 965 371,06</b>

**DM 1 Lotissement de La Beulotière**

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1/2019**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
043	608	Ecriture intérêts d'emprunt	340,28	
043	796	Ecriture intérêts d'emprunt		340,28
Total de la décision modificative n° 1			340,28	340,28
Pour mémoire BP 2019			546 452,64	546 452,64
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>546 792,92</b>	<b>546 792,92</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT				
chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Total de la décision modificative n° 1			-	-
Pour mémoire BP 2019			515 607,64	515 607,64
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>515 607,64</b>	<b>515 607,64</b>

**DM 1 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2019/01				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	O22	Dépenses imprévues	- 1,07	
	042-6812	Charges d'exploitation à répartir	1,07	
Total de la décision modificative n° 1			-	-
Pour mémoire BP 2019			203 139,00	203 139,00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>203 139,00</b>	<b>203 139,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	O20	Dépenses imprévues	1,07	
	4818-040	Charges à étaler		1,07
Total de la décision modificative n° 1			1,07	1,07
Pour mémoire BP 2019			201 237,75	201 237,75
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>201 237,75</b>	<b>201 238,82</b>

**QUESTION 13**  
**Délib 2019-10-83**

**OUVERTURE D'UN POSTE SUITE A DEPART D'UN AGENT EN 2020**  
**PUBLICATION DE LA VACANCE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ d'un Adjoint Technique au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe en 2020 qui demande à faire valoir ses droits à la retraite.

Aussi, sur proposition le Conseil Municipal unanime **DECIDE**

-de déposer une offre d'emploi sur la plateforme « Emploi Territorial » pour le recrutement d'un agent sur le cadre d'emploi d'Adjoint Technique par mutation ou recrutement direct.

Le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Vœux 2020 – Vendredi 10 janvier à 20 heures
- Le Billodrome est installé au Pôle Enfance

Prochains conseils municipaux

Lundi 13 janvier

Lundi 17 Février

Commission Plénière date à fixer

Dernier conseil : lundi 9 mars

Séance levée à 0 H 10